**Georges-Éric MARTINAUX :** Bonjour à tous. Merci de nous rejoindre pour ce webinaire « Alternance par DuoDay ». Il va s’agir d’essayer de comprendre l’alternance en 30 minutes. J’ai deux experts : Carine Le Guevello, du Cap Emploi 17, et Christophe Simon, chef de projet de missions locales. Ces deux experts répondront aussi aux questions que vous pourrez poser dans le tchat. Comme nous sommes pris par le temps, nous n’avons que 30 minutes, n’hésitez pas à poser vos questions. On répondra par écrit. Pour ouvrir le décor, je vais partager un document que je vous ai préparé pour rappeler ce qu’est l’alternance dans ses deux aspects : l’alternance via les contrats d’apprentissage, et via les contrats de professionnalisation. Deux possibilités. Le grand principe de ces contrats qui se ressemblent, c’est de pouvoir être formé, se former en étant dans une entreprise. L’alternance, c’est que l’on alterne la possibilité d’être formé avec des professeurs dans une école et passer du temps dans l’entreprise pour travailler et mettre en pratique ce que vous aurez appris à l’école pour obtenir un diplôme, ou un titre professionnel. L’avantage de ces contrats, que ce soit l’apprentissage ou la professionnalisation, c’est d’associer le pratique à la théorie. C’est d’acquérir des compétences tout de suite. La problématique de suivre une formation sans rien avoir autour en matière d’emploi, cela rend les choses difficiles dans la recherche d’emploi. Là, on baigne tout de suite dans le domaine professionnel, où l’on finit par avoir une expérience comme on se forme. C’est important sur un CV, pour pouvoir rester dans l’entreprise qui vous aura accueilli, ou pour candidater vers d’autres entreprises. Vous pourrez démontrer que vous êtes formé et que vous avez pu acquérir une expérience professionnelle. Ce sont des débouchés plus rapides et certains dans la recherche d’emploi. Pendant cette formation, comme il s’agit d’un vrai contrat de travail, vous êtes rémunéré. En plus, vous êtes sur le secteur du marché de l’emploi, un secteur professionnel certainement compétitif.

Pour vous accompagner dans ces étapes et vous montrer la meilleure manière de faire un contrat en alternance, je vous propose un exemple d’une personne qui a été embauchée sous cet aspect-là. L’intervention, également, d’un chargé de mission de Cap Emploi qui a accompagné cette personne. Nous aurons aussi l’intervention d’un CFA, un organisme de formation spécialisé dans l’accompagnement des contrats en alternance et de l’apprentissage.

Ces types de contrats, pour le contrat d’apprentissage, vous permettent d’avoir un diplôme. Cela peut permettre, et c’est le point de départ, avec un minimum de 400 heures sur l’année, d’avoir une formation assurée par un centre de formation d’apprentis. Il n’y a pas de limite d’âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé. Il s’agit d’un vrai contrat. Toutes les informations sur la rémunération, sur le contrat en lui-même, sont sur le site. Le contrat de professionnalisation prépare un diplôme certifié. C’est ce que l’on appelle le CQP. C’est reconnu dans les classifications professionnelles. On est vers des volumétries de formation plus courtes que l’apprentissage. Il s’agit de 150 heures dans l’année. C’est un bon accompagnement pour les personnes qui vont chercher à se repositionner vers un nouveau secteur professionnel. Cela va nécessiter de la formation. C’est bien de pouvoir le faire à travers un contrat de professionnalisation, parce qu’il est en lien direct avec l’entreprise dans laquelle vous avez un tuteur. Voilà cette première partie expliquée, j’espère avoir été clair. Le temps passe très vite. Je vais tout de suite donner la parole et arrêter le PowerPoint à Mme Gros-Desormeaux, qui a été recrutée dans une entreprise, et à Catherine Haulin qui est chargée de mission de Cap Emploi Seine-et-Marne. Toutes les deux vont nous expliquer comment le contrat a pu se monter. Je vais donner la parole à Mme Gros-Desormeaux pour qu’elle nous explique comment s’est passé son cheminement.

**Mme GROS-DESORMEAUX :** Bonjour à tous. J’ai un parcours atypique. J’ai évolué depuis mon plus jeune âge dans le médicosocial. Après être tombée malade, je ne pouvais plus effectuer mes fonctions d’aide médicopsychologique. J’ai été licenciée pour inaptitude. Cela m’a pris du temps pour me repositionner. J’ai été aidée par Cap Emploi. J’ai débuté suite à un conseil de mon médecin traitant dans l’administration, en tant que secrétaire assistante. J’ai eu mon titre professionnel. L’année dernière, j’ai débuté un contrat d’apprentissage en octobre en tant qu’assistante de direction. J’ai commencé mes recherches et j’ai eu du mal à trouver une entreprise vu les conditions sanitaires actuelles. Un grand merci à Cap Emploi et Catherine Haulin qui m’a suivie. Elle m’a dirigée vers une entreprise qui s’appelle DSI Île-de-France, qui recrute des travailleurs handicapés. J’y suis depuis le 15 février.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Merci beaucoup. Catherine Haulin, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez démarré cet accompagnement ? Elle n’est pas là…

**Mme GROS-DESORMEAUX :** En ce qui me concerne, je n’ai pas eu de difficulté avec Cap Emploi. J’ai une très bonne relation avec Catherine Haulin. On s’appelait au moins une fois par semaine, jusqu’à ce que je trouve une entreprise.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Mme Haulin, la difficulté, ce n’est pas trop de trouver les possibilités formatives, mais de trouver la bonne entreprise.

**Catherine HAULIN :** Je suis donc chargée de mission au sein de Cap Emploi Seine-et-Marne. Je pilote un dispositif, « Handic’alternance », qui permet aux chargés de mission d’aider des personnes à trouver un employeur et un organisme de formation en alternance. Mme Gros-Desormeaux a été accompagnée par une chargée de mission handicap à l’antenne de Nemours, puis par moi-même. Les aider à trouver une formation, ce n’est pas le plus difficile, quand le projet est validé. Mais la recherche d’un employeur est plus compliquée. Nous travaillons avec plusieurs employeurs partenaires. J’ai positionné Mme Gros-Desormeaux quand j’ai trouvé une entreprise, qui a bien heureusement intégré cette structure à compter du 15 février. Aujourd’hui, tout se passe bien. Elle a eu un aménagement de poste. Je fais des points réguliers avec elle. L’activité actuelle au sein de DSI est en adéquation avec la formation qu’elle suit.

**Georges-Éric MARTINAUX :** C’est intéressant de voir que l’accompagnement dans la relation à l’entreprise vers une entreprise adaptée, qui prend en compte le handicap dans l’organisation de travail, et le contrat en alternance peut être fait dans n’importe quel type d’entreprise… Mme Gros-Desormeaux pourrait travailler dans n’importe quelle entreprise qui aménagerait son poste. On parle de compensation du handicap. La compensation peut se faire tout au long du cheminement, formatif et dans l’entreprise. Il y a des dispositifs pour cela. L’AGEFIPH finance des aides humaines et techniques. Et les aides à l’accompagnement des entreprises sont importantes. Le webinaire de ce matin a abordé l’essentiel des dispositifs. Je vais souhaiter une bonne continuation à Mme Gros-Desormeaux et à Catherine Haulin. Cela me permet une transition assez facile. On a vu comment passer ou être accompagné par un opérateur spécialisé. Vous pouvez être accompagné par l’ensemble des opérateurs du service public de l’emploi, Pôle Emploi, Cap Emploi, et les missions locales qui nous accompagnent et répondent à vos questions sur le tchat. Ces opérateurs ne sont pas seuls. Il y en a un autre, l’organisme de formation dans lequel le contrat d’alternance et la personne se forme. Les contrats et les formations se font dans des CFA. L’important, pour le public handicapé, c’est accompagnement, les CFA doivent s’adapter aux contraintes et répondre aux contraintes du handicap. Mais aussi créer des partenariats, comme c’est le cas avec Karine Stauber du CFA Orléans Métropole. Il y a une interaction entre Cap Emploi et le CFA pour mettre en place des dispositifs d’alternance et proposer au public handicapé des formations en apprentissage. Bonjour. Vous êtes responsable du CFA Orléans Métropole ?

**Karine STAUBER :** Je n’en suis pas responsable, je suis référent handicap et psychologue au CFA Orléans Métropole.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Vous êtes là pour accompagner les personnes handicapées dans le cycle prévu.

**Karine STAUBER :** Nous avons cette chance que le poste de référent handicap soit devenu obligatoire pour avoir une certification dans les centres de formation d’apprentissage. Cela a été le cas depuis la rentrée. Seul, on ne peut rien faire. Mais l’insertion en apprentissage, quand on a un handicap, cela passe par un écosystème et un travail qui se fait ensemble. Je ne travaille pas seule. Je travaille énormément avec Cap Emploi, l’AGEFIPH et tous nos partenaires.

Notre accompagnement auprès des personnes en situation de handicap… Je précise qu’il n’y a pas de limite d’âge quand on a une RQTH. On a chez nous différentes personnes de différents âges que l’on accompagne. C’était inconcevable pour nous d’imaginer que l’on ne puisse pas accompagner correctement les personnes en situation de handicap, visible ou invisible. Il y a des handicaps visibles, mais aussi énormément, depuis 22 ans que je suis au CFA, de dyslexiques, de dyspraxiques, et rien n’est impossible dès lors que l’on connaît bien les besoins et les outils de compensation et que l’on est bien accompagné. J’insiste là-dessus.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Est-ce que la pédagogie peut être aménagée, aussi ?

**Karine STAUBER :** Elle l’est nécessairement. Le rôle du référent handicap est de former et informer et sensibiliser ses collègues enseignants sur les différents troubles. Sur les différents types de handicap. Et ce pour qu’il puisse adapter l’enseignement. Le référent handicap pointe les compensations à mettre en place. Cela débute par un accompagnement avant que l’apprenti arrive au CFA. Lorsqu’il se pré-inscrit, on banalise la question. On demande s’il y a une situation de handicap. 12 % de personnes ou handicap chez nous sur 500 personnes. On demande directement. Ça passe par le secrétaire qui pose la question. On fait le lien entre le chargé d’entreprise et le référent handicap. Moi, je prends en charge la personne demandeuse d’emploi. En général, elle n’a pas tout de suite d’entreprise. Je détermine avec cette personne ses besoins. Je lui demande ses bilans médicaux. On détermine le profil avec le chargé d’entreprise et l’on a un rendez-vous physique avec la personne, ou les parents si la personne est jeune. Sinon, Cap Emploi nous envoie cette personne. Si c’est quelqu’un qui nous démarche et n’a pas d’entreprise, une fois que j’ai déterminé le profil et que l’on a vu ses ambitions, je renvoie cette personne vers Cap Emploi pour qu’elle puisse faire une demande de reconnaissance de travailleur handicapé et qu’elle intègre le dispositif de recherche d’emploi et d’entreprise via Cap Emploi. C’est l’un des freins majeurs, trouver une entreprise adaptée ou prête à comprendre le handicap. C’est tout à fait possible. Entre l’AGEFIPH et Cap Emploi, il y a des intervenants divers et variés qui peuvent sensibiliser l’entreprise et expliquer qu’il y a des outils pour adapter le poste en entreprise et au CFA. C’est capital que la personne vienne nous voir.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Mme Stauber a été coupée. Mais elle a ouvert une transition importante. Je voulais signaler que dans cette recherche d’entreprise, le gouvernement a mis en place l’Alternance DuoDay aujourd’hui pour sensibiliser les entreprises et leur faire remonter les offres en alternance. N’hésitez pas à aller sur le site et à regarder, observer les entreprises qui ont des offres en alternance. Comme Mme Stauber vient de le dire, frappez à la porte du CFA, dans la branche que vous souhaitez, et l’on sera à même de vous donner l’information sur les programmes de formation, l’adaptation et l’accompagnement au même titre que Cap Emploi, Pôle Emploi ou les missions locales.

Il nous reste quatre minutes. Je voudrais donner la parole à Carine Le Guevello et Christophe Simon, nos deux experts, qui répondent aux questions, pour avoir leur sentiment sur les questions qui se sont posées.

**Carine LE GUEVELLO :** Bonjour. Il y a beaucoup de questions. On s’attelle à y répondre au plus vite. Il y a beaucoup d’envie et d’enthousiasme à se former via l’alternance. J’aimerais dire à tous ces participants et ces candidats de continuer leurs démarches. Sur la préparation, les entretiens, la façon d’aborder le handicap, j’espère que l’on y a répondu via des outils diffusés sur le tchat. Je vous invite à vous rapprocher des opérateurs du service public de l’emploi pour être accompagné dans vos démarches. Et également à faire valoir vos atouts auprès des opérateurs pour bénéficier d’un accompagnement adapté et d’une réflexion sur le projet et la mise en œuvre des moyens de compensation, des aides financières à destination de l’employeur et des aides pour votre parcours de formation, suivant le territoire. Il y a différents dispositifs portés par la volonté d’apporter aux personnes qui ont des contraintes, des moyens de réussir leur formation dans de bonnes conditions. Ces outils peuvent être proposés auprès des employeurs pour adapter le poste de travail.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Ils peuvent être privés comme publics…

**Carine LE GUEVELLO :** Tout à fait. On connaît peut-être plus l’AGEFIPH, mais peut-être moins ceux du FIPHFP. La fonction publique est également proactive sur l’alternance.

**Georges-Éric MARTINAUX :** Est-ce que Christophe Simon est là ? Ou est-il trop occupé à répondre aux questions ?

**Christophe SIMON :** Bonjour. Je suis chargé de projet emploi sur les missions locales. On accompagne les jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d’emploi sortis du système scolaire. L’idée est de les accompagner dans leur globalité. La santé, la citoyenneté, le loisir… Pour trouver une autonomie professionnelle et sociale. Il y a beaucoup de questions posées. L’important, c’est d’être accompagné. Ne pas chercher seul. Et voir les opérateurs du service public de l’emploi pour avoir un accompagnement. Nous aussi, on a un réseau. On peut orienter. On a par exemple, de nombreux outils que l’on peut activer. On a du parrainage, des personnes bénévoles qui peuvent accompagner. On a du dispositif en collectif sur la garantie jeune pour créer une dynamique et travailler en collaboration avec les autres jeunes. Le mot important, c’est d’être accompagné.

**Georges-Éric** MARTINAUX : Voilà, 30 minutes pour essayer de comprendre l’alternance. Comment y arriver, comment mettre en place un projet d’alternance. Je vous donne rendez-vous dans quelques minutes, à 16 h 10, pour un autre webinaire complémentaire. Le sujet : « Je me lance dans l’alternance. Comment m’y prendre ? Qui m’accompagne ? » À très bientôt. Merci à vous.